N° 5. — 1870. CVme ANNEE. Samedi 15 Janvier

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour *Suisse (pour l'étranger*, le port en sus).
pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—
» expéd. franco par la poste » 7»—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»—
Pour 3 mois, » » » 2»25
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

La maison HAASENSTEINet VOGLER à Genève, Bâle et Zurich, Francfort s. M., Hambourg, Vienne Leipsic et Berlin, est seule autorisée à recevoir pour nous les annonces de la Suisse et de l'étrange.

PRIX DES ANNONCES:
Pour moins de 7 lig., 75 c. Pour 8 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. 5 c. la répétition. — Pour s'adresser au bureau, 50 c. Prix des annonces de l'étranger, (non cant.) 15 c. Les annonces se paient comptant ou par remb^t. Les annonces pour le n° du mercredi sont reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES. — JANVIER 1870.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL.

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.
12	1,8	— 0,2	4,2	719,72	0,9	O	moy.	couv.	Neige le matin et le soir	2,550
13	1,1	— 0,9	2,4	719,55	4,2	O	faib.	»		2,552
14	3,1	— 2,7	5,9	718,31	—	S-O	calme	»	Br. à moitié Chaum Pl. et neige le matin.	2,555

CHAUMONT.

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	Maxim.	Baromèt en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
12	— 3,2	— 5,3	— 2,8	662,3	—	S-O	fort	couv.	Neige de 5 à 9 h. s.
13	— 4,1	— 6,5	— 1,6	662,2	—	»	moy.	nuag.	Givre m-s
14	0,7	— 6,8	2,0	661,8	1,6	»	»	»	Neige nuit; pl. s. 10 à 20 cm. neige (grosses menées.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 13 janvier 1870.

1. Dans sa séance du 7 janvier 1870, la Cour d'appel du Canton a admis le citoyen Fritz Delachaux, avocat stagiaire à la Chaux-de-Fonds, à plaider devant elle; en conséquence, il sera inscrit au rôle matricule des membres du barreau.

2. On peut se procurer à la chancellerie d'état et dans les préfectures, le Rapport du Conseil d'état au Grand-Conseil sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat

3. Le public est informé qu'à teneur des dispositions de l'art 7, litt. *d*, du règlement pour le contrôle, les administrations de contrôle du Canton ont arrêté le tarif de l'or et de l'argent pour l'année 1870, comme suit :

Le kilo. d'or fin à 1000/1000 sera compté à fr. 3,437»46 c., et le kilo d'argent fin à 1000/1000 sera compté à fr. 218»89.

4. Tous les créanciers et intéressés à la masse en faillite du citoyen Henri César Lebet, ancien restaurateur sur les Monts du Locle, sont assignés à comparaître devant le tribunal qui siégera à l'hôtel-de-ville du Locle, le samedi 29 janvier 1870, à 9 heures du matin, pour suivre aux opérations de cette faillite.

5. Bénéfice d'inventaire de Jean-François Choux, décédé à Auvernier le 23 novembre 1869. Les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix d'Auvernier depuis le vendredi 14 janvier jusqu'au vendredi 4 février 1870, ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à Auvernier le mercredi 9 février 1870, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

6. Bénéfice d'inventaire de Marie-Françoise née Brossin, veuve de Henri-François Loup, demeurant à St-Blaise, où elle est décédée le 21 novembre 1869. Les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le 14 janvier au 18 février 1870, inclusivement à 5 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à St-Blaise, le mardi 22 février 1870, dès les 10 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

Publications municipales

☞ La direction soussignée rappelle aux porteurs d'obligations de l'emprunt de 1868, que les numéros ci-après ont été désignés par le sort pour être remboursés le 31 décembre 1869, ensorte qu'à partir de cette date l'intérêt de ces titres cesse de courir.

Les détenteurs de ces obligations sont en conséquence invités à en réclamer le remboursement.

Numéros sortis au tirage du 30 septembre 1869:

Série n° 2, comprenant les n°s 11 à 20, soit 10 obligations de fr. 500.

Série n° 73, comprenant les n°s 411 à 415, soit 5 obligations de fr 1000

Neuchâtel, le 10 janvier 1870.

Direction des Finances.

Publications communales.

Ouverture des Musées

La direction des Musées informe le public qu'à partir du 1er janvier 1870, les **musées d'histoire naturelle et d'ethnographie** seront ouverts gratuitement tous les **jeudis** de 10 à midi et tous les dimanches sauf le jour du Jeûne de 2 à 4 h. après-midi.

Le **musée de peinture** est de même gratuitement ouvert au public le dimanche de 1 à 4 h après-midi.

Immeubles à vendre

Les hoirs de Louise-Salomé Reinhard née Chaudet, feront vendre par enchères publiques, le samedi 22 janvier 1870, dès les 8 h. du soir, à l'hôtel de commune à Hauterive, les deux immeubles ci-après désignés, situés rière le territoire municipal de la Coudre.

1° **A la Favarge**, une vigne de la contenance de 140 perches carrées environ, confinant de vent et de bise M. Jean-Samuel Favarger, de joran le chemin public, et d'uberre le sentier des vignes.

2° **Sous l'Abbaye**, une vigne contenant environ 2 et demi ouvriers ancienne mesure, confinant de vent M. Fritz Weber, de joran M. F. de Perregaux et un chemin public, de bise Mad. veuve Jeanhenry et d'uberre l'hoirie Doudiet.

Les conditions de la vente sont déposées chez le notaire J.-F. Thorens, à St-Blaise.

Vente d'immeubles de l'Etat

à St-BLAISE.

La direction des forêts et domaines de l'Etat fera vendre par enchères publiques, le 17 janvier 1870, dès 6 heures du soir, à l'hôtel du Cheval blanc à St-Blaise, les pièces de terre suivantes, faisant partie du domaine de la cure de St-Blaise.

1° **A Bourguillard**, une vigne contenant environ 2 ouvriers, limitée à l'est par Jules-Frédéric Virchaux, à l'ouest par Charles-André Terrisse.

2° **Au clos aux moines**, un champ contenant environ 2 poses et demie, limité à l'est et à l'ouest par Mad. Terrisse, au sud par Jules-Jonas Dardel.

3° **Aux Maladières**, un champ et pré contenant environ une pose et demie, limité au nord-est par Mad. Terrisse, à l'est par le chemin tendant à Wavre, à l'ouest par Alphonse de Pury

4° **Aux Maladières**, un pré contenant environ 9 émines, joûte de joran l'Etat par le champ de la groisière, de vent Mad. Terrisse, d'uberre la commune de St-Blaise.

5° **Aux Epinettes**, un pré contenant environ une pose et demie, joûte d'uberre le chemin de la Fin aux Moines, de vent la commune de St-Blaise, de joran Mad. Marianne Davoine.

6° **Au champ au Prêtre**, soit aux Plaines, un champ contenant environ 5 émines, limité au nord par Mad. Dardel-Prince, au sud par Mad. Junier-Dardel.

7° **Aux Paquiers de Marin**, soit à Bregot, un pré contenant environ 4 poses et demie, exposé en deux lots, joûte de joran le chemin de la Fin aux Moines, de bise Auguste Bonjour.

Pour prendre connnaissance des conditions, s'adresser au citoyen François Thorens, notaire à St-Blaise.

Neuchâtel, le 30 décembre 1869.

Le directeur des forêts et domaines,
M. JEANRENAUD.

Immeubles à vendre

à Hauterive.

Les hoirs de feu Charles-François Favre, feront vendre par enchères publiques, le samedi 22 janvier 1870, dès les 7 heures du soir, à l'hôtel de commune à Hauterive, les deux immeubles ci-après désignés, situés au centre du village d'Hauterive.

1° Une maison d'habitation, ayant rez-de-chaussée et deux étages, renfermant 3 logements, et ayant comme dépendance une place de dégagement devant la maison, le tout joûte de vent et joran M. Jules Clottu, de bise le chemin du village, et d'uberre M. G. Heinzely.

2° Un rez-de-chausée de maison, comprenant une cave meublée de plusieurs vases de différentes grandeurs, contenant ensemble environ 20 bosses et un grand pressoir en bois, encore en bon état; cet immeuble joûte de joran M. G. de Meuron, d'uberre M. H. Berger, et de vent la rue du village.

S'adresser pour visiter ces immeubles au citoyen Alfred Vautravers, vigneron à Hauterive, et pour les conditions de la vente au notaire J.-F. Thorens à St-Blaise

Immeuble à vendre.

A vendre, à dix minutes de Neuchâtel, une maison presque neuve, comprenant trois logements et dépendances, avec un jardin y attenant. La position de cet immeuble, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le lac et les Alpes, le rend particulièrement propre à l'établissement d'un restaurant. S'adr. au notaire Porret, faubourg de l'Hôpital 3, à Neuchâtel, lequel est en outre chargé de la vente d'un jardin de la contenance d'environ deux ouvriers, et situé à proximité de la ville.

VENTES PA VOIE D'ENCHÈES.

13. Lundi 17 janvier courant, dès les 9 h. du matin, le syndic provisoire à la succession de Charles-Alex. Paris, prise sous bénéfice d'inventaire, fera vendre par voie d'enchères publiques et juridiques, dans la maison du défunt à Bevaix, environ 240 quintaux de foin d'excellente qualité, deux genisses d'environ une année chacune, une mère-vache portante, un char à échelles, herse, brouette, et autres outils agricoles. Les conditions seront lues avant les mises.

Bevaix, le 12 janvier 1870.

A VENDRE.

14. Vitus Mattes, marchand de gibier, rue St-Maurice, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est toujours bien assorti en **chevreuils, lièvres** et **grives**. Marchandise bonne et fraîche. Pour le chevreuil au détail, il prie le public de bien vouloir l'aviser un peu d'avance. Chez le même, on trouve en dépôt des petites feuillettes de **rhum, cognac, Madère** et **Malaga**, première qualité, à des prix très-modérés.

15. Faute de place, on offre à vendre un poêle en catelles blanches, avec cavette en rosette, démoli soigneusement. Portes de magasin avec fermente. Asphalte ayant déjà été utilisé. S'adr. au bureau d'avis.

16 A vendre du **miel coulé**, faubourg de l'Hôpital, n° 22.

17. La vente des livres de la **Société de lecture française** aura lieu mercredi 26 janvier, à 9 et demi heures du matin, dans l'atelier de M. Jâmes Bonhôte, relieur et bibliothécaire de la société, rue du Coq-d'Inde, 12.

Cette vente sera immédiatement suivie de celle des livres de la bibliothèque anglaise, connue sous le nom de **société de lecture anglaise**

Vente au grand rabais

d'une quantité d'objets, tels que: meubles, tableaux, glaces, outils d'horlogerie, pendules, cartels, armes et autres objets divers. S'adr. Evole 7, à M. Michaelis.

19. Mad. Henri Reynier annonce à ses amies et au public qu'elle a reçu d'une maison de Genève, un dépôt de **thé Souchong**, 1re qualité, à fr. 5 la livre. Les personnes qui en désireraient sont priées de s'adresser au n° 33, faubourg du Crêt.

Thé suisse.

Excellent pour toux, rhumes, catarrhes et affections de poitrine. Dépôt: pharmacies Baillet à Neuchâtel, Chabloz à Colombier, et chez Mad. Banderet, à St-Aubin.

21. A veudre, une grande table à manger, en noyer, pliante, mesurant 11 pieds sur 4. S'adr. à Alexandre Borel, menuisier, ruelle Dupeyrou

22. A vendre, pour 60 francs, la collection de la **Revue chrétienne** dès son origine, complète, sauf le n° de février 1868, soit 16 années 1854-1869. Les 12 premières années cartonnées, le reste en cahiers. S'adr. au bureau d'avis.

AUGUSTE ZÜTTER épicerie Grand'rue 10, rappelle au public qu'il a toujours en dépôt le **vin vieux d'Espagne** dit *Sitjes-Castello de Miralpeix* (Catalogne) à fr. 1»50 la bouteille verre perdu En outre, véritable Malaga, depuis 5 années en bouteilles.

RECUEIL DE CANTIQUES

destiné à servir de

SUPPLÉMENT

au recueil des églises nationales de Vaud, Neuchâtel et Genève.

Pour faciliter l'acquisition de ce livre de piété et pour ne pas occasionner de grands frais aux réunions religieuses qui l'adopteront, les éditeurs ont désiré qu'il se vendît pendant les premiers temps, soit à fin mars au prix de 40 cent. dans les dépôts: et 50 chez les libraires.

Dépôt pour Genève:
Bureau des publications religieuses, Puits St Pierre.
Dépôt pour Lausanne:
Bibliothèque religieuse rue du Pont 15.
Dépôt pour Neuchâtel:
Mlle Gruet, rue du Château, M. Fardel place du Port.
Le dépositaire général:
S. Delachaux à Neuchâtel.

25. A vendre dans la cave de M. Frédéric de Rougemont, rue du Pommier, **vin blanc** 1868 à 70 c. le pot par brandes, **vin rouge** 1868, premier choix de la ville, à fr. 1»70 le pot. S'adr. à Louis Roulet, rue du Seyon 9.

26. A vendre, rue du Seyon 24, au 2me étage à gauche, une belle table ronde et un canapé en noyer presque neuf.

Mauvais estomacs, mauvaises digestions et les maladies qui en sont la suite, telles que squirrhes, hydropisies. Les poudres préparées par le docteur en médecine ANETH à Yverdon, sont un moyen puissant pour amener la santé, et les guérisons qui leur sont dues, souvent chez des malades abandonnés, sont aussi fréquentes qu'extraordinaires. Dépôt: pharmacie Schmidt à St-Aubin; pour 17 jours de traitement 5 francs; faire l'envoi franco.

La nature, la constitution & le but de l'église

par A. ROCHAT.

un fort volume in-8°, fr. 3»50.

Il me reste encore quelques exemplaires de cet ouvrage si important à consulter à l'occasion des débats religieux actuels.

Samuel Delachaux,
éditeur à NEUCHATEL.

En vente chez les principaux libraires de la Suisse romande.

Au magasin de Porret-Ecuyer

RUE DE L'HOPITAL 5.

Nonnettes de Dijon, dessert pour personnes âgées.

30. A vendre des caisses de différentes grandeurs pour bouteilles, des bonbonnes en verre, divers tonneaux, un écrou et plusieurs vis de pressoir en noyer, quelques pièces de chêne et des poudrettes bon plant du pays. Le tout provenant de feu M. le greffier Girard, d'Auvernier. S'adr. à M. A. Baltschun, conseiller de préfecture au dit lieu.

La Préservation personnelle

Essai médical populaire sur la guérison de la débilité nerveuse et physique et les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, etc., par le Dr S. LA'MERT, n° 37, Bedfort square, à Londres, membre du collége des chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours.

La Préservation personnelle, ornée de nombreuses gravures et de cas, contient les causes, les symptômes et les complications de toutes les maladies qui se rattachent aux voies urinaires. En vente, sous enveloppe, chez M. Joël Cherbuliez, libraire, Grand'rue n° 2, à Genève, à fr. 1»50, franco par la poste: 2 fr.

Almanach de la République et canton DE NEUCHATEL pour 1870

Contenant: La réforme des prisons et le **pénitencier** de Neuchâtel, avec une **lithographie**. — Un article sur le déboisement des forêts. — Résumé météorologique de 1868. — **Les animaux utiles et nuisibles.**

PRIX: 30 centimes.

Se vend à la librairie **Samuel Delachaux** et chez tous les libraires du canton.

CRAMPES EPILEPTIQUES. (Epilepsie)

guérit **par correspondance** le **médecin spécial** pour l'épilepsie, Docteur **O. Killisch, à Berlin**, Mittelstrasse 6. — Plus de cent personnes déjà guéries.

POUR FUMEURS

Le soussigné offre à vendre les cigares suivants qui sont tous d'une très bonne qualité.

La Vuelta Abajo (Tabac Java)	à fr.	20	par	1000
Trabucos Esperanza (Bresil Java)	à »	26	»	»
Monthero (Ambalema Cuba)	à »	46	»	»
Non plus ultra (Ambalema Havanna)	»	55	»	»

Ces cigares ont beaucoup de magasin et sont d'un délicieux arôme. Les deux dernières sortes surtout sont de premier choix et à préférer aux cigares de Leipsig tant recommandés par les journaux. Envois d'échantillons de 500 pièces, contre remboursement; au cas où ils n'auraient pas répondu à ce qu'on en attendait, ils seront échangés sans aucune difficulté.

1035 **Geiger-Heinrich, ZURICH.**

EN VENTE

chez S. Delachaux, éditeur

A NEUCHATEL

LA FORCE ET LA FAIBLESSE DU CATHOLICISME

Conférence lue à Neuchâtel le 8 décembre 1869, par **L. HENRIOD ministre.**

Une brochure in-12, **40** centimes.

☞ *Comme remède infaillible contre toute affection catarrhale la* PATE PECTORALE *de* STOLLWERCK *s'est acquise la confiance de tous les malades. On la trouve, en paquets de 60 c., à* **Neuchâtel, F. Calame**, *successeur de Borel-Wittnauer, et* **Henri Gacond**, *à* **Fontaines**, *pharmacie Hauser.*

ON DEMANDE A ACHETER.

37. On demande à acheter un petit bois de lit d'enfant, bien conservé, rue de l'Hôpital 10, au magasin.

38. **Demandé:** Une forte partie de planches de noyer, très-sèches, de deux pouces (bois de tronc). Les offres, avec les prix, doivent être envoyés à J. PAYS et fils, (H. 3834) à Lucerne.

A LOUER.

39. A louer près de Couvet, pour la saison d'été où à l'année, une campagne située à 5 minutes du village, dans une des plus belles positions du Val-de-Travers, et comprenant 2 appartements, dont l'un garni si on le désire, caves et dépendances, jardin potager et fruitier et une fontaine qui ne tarit jamais. S'adr. au bureau de cette feuille qui indiquera.

40. A louer pour fin janvier, deux chambres contiguës. S'adr. au café de la Balance.

41. A louer pour St-Georges prochaine, l'auberge de la Croix-d'or à Valangin, bien achalandée, comprenant 7 chambres et chambres hautes, galeries, caves, écurie et grand jardin. S'adr. à F.-H. Moser, au Chaumont Jeanjaquet.

42. A louer pour le 23 avril prochain, un appartement situé au soleil levant, composé de 3 chambres et les dépendances nécessaires. S'adr. au bureau d'avis.

45. La Commune de Coffrane offre à louer pour St George 23 avril 1870, sa **boulangerie** bien achalandée, à laquelle est attaché un débit de vin appelé le **Lion d'Or**, avec logement et dépendances pour le tenancier. Les amateurs de ces établissements sont invités à se rencontrer le **samedi 5 février 1870**, à 1 h. après midi, dans la maison dite du Lion à Coffrane, où la remise aura lieu. S'adr. pour renseignemenis à M. F.-L. Gretillat, président de Commune.

Par ordre du Conseil administratif,
Son Secrétaire: J.-A. BREGUET, not.

44. A louer, pour St-George, un logement ayant vue sur le lac, composé de trois chambres, cuisine et galetas, chambre haute, avec cave et portion de jardin. S'adr. à Jacob Weber, maître cordonnier, Corcelles.

45. A louer dès-maintenant à St-Jean prochaine, un joli appartement de 4 pièces, cuisine, cave et eau dans la cour, à St-Nicolas. La situation est des plus attrayante. S'adr. à M. L.-C. Lambelet, rue du Château 11.

46. La commune des Hauts-Geneveys offre à louer pour St-Georges 1870, une **FORGE** bien achalandée et un logement pour le tenancier. S'adr. au président du conseil administratif, d'ici au 10 février prochain.

47. Pour le 1er février, une petite chambre meublée, rue des Moulins 38, 3me étage, à droite.

48. A louer pour la St-Jean, un appartement de 7 chambres et un de 11, avec balcons, jardin, portion de vigne. Vue splendide. S'adresser à M. Guinand, architecte, rue de la Serre 5.

49. A louer de suite deux chambres meublées. S'adr. rue des Epancheurs 11, 3me étage.

50. A louer dès St-Jean prochaine, un appartement composé de 4 chambres, cuisine et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

51. A louer de suite une chambre qui se chauffe et bien éclairée, chez M. Hofstetter, Grande brasserie 26, au 4me.

52. On offre à louer de suite un grand local d'un abord facile, pour entrepôt de marchandises. S'adr. rue des Moulins 18, au 1er.

53. A louer pour St-Georges ou pour St-Jean, à Beaurivage près Monruz, un logement composé de 4 chambres, cuisine, dépense, terrasse, jardin et autres dépendances. S'adr. pour les conditions au propriétaire, Vieux-Châtel 2, rez-de-chaussée.

54. A louer de suite, à un monsieur, une chambre meublée qui se chauffe, rue du Temple-neuf, 12.

55. A louer pour le mois de juin, un magasin garni des meubles nécessaires pour épicerie et mercerie, avec un appartement, situés au centre de la ville de Boudry. S'adr. à Aug. Mader, au dit lieu.

56. A louer pour le mois de mars, un petit magasin rue du Coq-d'Inde n° 4. S'adr. au magasin d'épicerie. A vendre une banque avec tiroir et vitrines.

57. A louer, dès le 15 janvier, une chambre meublée. S'adr. à Port-Roulant 13.

58. A louer une belle chambre meublée, rue Purry 4, au second.

DEMANDES A LOUER.

59. M. Ed. VIELLE-GIGON demande à louer en ville une remise ou cave, pour entrepôt de futailles vides.

60. On demande à louer pour St-Jean 1870 un logement composé de 4 chambres et dépendances, au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis qui indiquera.

61. Un petit ménage tranquille demande pour le 24 courant un petit logement ou à défaut une ou deux chambres avec part à la cuisine, payable 3 mois d'avance. S'adr. au bureau de cette feuille.

62. On demande à louer, pour le 15 avril, un logement de 3 ou 4 chambres et cuisine, à quelques minutes de la ville. Adresser les offres à Mlle Gruet rue du Château.

63. On demande à louer près de la Place Pury, une chambre meublée et indépendante pour une personne tranquille. S'adr. rue des Terreaux 2a au 1er, cour Morel.

64. Une personne âgée et seule, demande un petit appartement, à défaut une chambre à feu. La même personne offre à vendre un tour à polir les bouts de carré, ainsi que les vis. S'adr. rue St-Honoré, 14, au premier, à gauche.

FEUILLETON

Un village en émoi.

Bluette.

Suite et fin.

IV

Cependant, tout le village est en l'air.

La femme du barbier ne peut suffire à tous les mentons qui se présentent; — commères et fillettes parées de leurs plus beaux affiquets, la tête ébouriffée de fleurs et de rubans, le jabot pavoisé de fanfreluches et de petites *croix de ma mère*, se répandent dans la rue, babillant, ricanant, se mirant les unes sur les autres; quelques casques de pompiers commencent à reluire çà et là; — Paixroult fait la leçon à Greluchart, tandis qu'à quelques pas du magister et de l'enfant, Godart fait sortir de l'étable son énorme bœuf, aux cornes duquel il voit déjà pendre la croix d'honneur.

Babolein s'avance pompeusement, son ventre devant lui et sa fille à la main...

Tout à coup, un point noir tintine là-bas sur la route; il grandit, il approche et se transforme en un fringant postillon.

La cloche de l'église emplit l'air aussitôt de ses joyeuses volées; le conseil municipal, sur deux rangs aligné, part du pied gauche, tambour en tête et bœuf en queue. Plus fort que le tambour, les cœurs battent dans les poitrines, plus brillantes que les boutons des uniformes des pompiers, les prunelles pétillent de plaisir...

Le cavalier arrive.

— Hé! les amis! s'écrie-t-il, arrêtez un moment, et dites-moi quel est celui de vous qui est M. le maire.

— C'est moi, fait Barbançon revêtu de tous ses insignes.

— Eh bien, monsieur le maire, prenez cette dépêche, et lisez au plus tôt.

Et ceci dit, le fringant messager tourne bride et repart plus rapide que la flèche.

— Ah! mon Dieu! s'écrie en pâlissant le maire qui laisse tomber le papier et flageole sur ses jambes.

— Qu'est-ce qu'il y a donc? fait l'adjoint ramassant la dépêche et la dévorant d'un regard.

— Ah! mon Dieu? glapit-il à son tour.

Le maître d'école s'approche et lit tout haut:

« Sa majesté le roi...

Il ne peut achever. Un nuage passe devant ses yeux, et comme s'il venait d'éprouver quelque violente commotion, il se sent prêt à tomber à la renverse.

Que renferme donc cette fatale dépêche?

Babolein s'en empare et lit tout d'un souffle:

« Sa Majesté le roi change de route et retourne à Paris. »

Événement d'Auteuil.

Le meurtre de M. Victor Noir, dont nous n'avons pu donner mercredi qu'un récit abrégé, a produit une émotion extrême dans Paris. Voici comment un des amis de la victime raconte ce drame, d'après le récit qui lui fut fait dans la maison habitée à Neuilly par M. Louis Noir, frère du défunt, et cela peu de temps après l'attentat:

Nous demandâmes en tremblant si le maître de la maison était visible. Mme Noir nous tendit la main et nous dit que son mari, qui était auprès de son malheureux frère, allait bientôt revenir.

Il revint en effet, et dans quel état, mon Dieu!...

Il se jeta dans mes bras en pleurant à chaudes larmes.

Je n'avais pas une seule goutte de sang dans les veines.

— Viens par ici, me dit-il en m'entraînant dans une pièce voisine, viens que je te raconte ce drame horrible.

Quand nous fûmes seuls et qu'il se fut un peu calmé, il me raconta ce qui suit en me disant qu'il tenait les faits de M. Ulrich de Fonvielle, qui avait été témoin du meurtre de Victor et qui, lui également, avait failli partager le même sort.

Offensé d'un article du prince Pierre Bonaparte que celui-ci avait inséré dans un journal corse, M. Paschal Grousset, rédacteur de la *Marseillaise*, avait chargé deux de ses amis MM. Victor Noir et Ulrich de Fonvielle d'aller lui demander des explications.

Hier, nos deux confrères se rendirent vers deux heures de l'après-midi, à Auteuil, au domicile du prince, où ils sollicitèrent une audience. Sur l'annonce de leurs noms, ils furent introduits dans le salon qui donne sur la cour de l'habitation.

Victor Noir et Ulrich de Fonvielle, sur la demande qui leur fut adressée, répondirent qu'ils venaient au nom de M. Paschal Grousset, demander des explications relativement à l'article en question.

— Alors, répondit le prince, vous approuvez la conduite de votre commettant?

— Evidemment, répliqua Victor Noir, puisque nous avons accepté, au nom de notre ami, l'honneur de la démarche que nous faisons en ce moment.

— Eh bien! se serait écrié avec emportement le prince Pierre Bonaparte, vous êtes des.... (Ici des épithètes injurieuses).

Et sortant de sa poche un révolver, le prince aurait souffleté d'une main Victor Noir, tandis que de l'autre il déchargeait son arme sur lui.

Le coup atteignit au cœur Victor Noir, qui, sans pousser un cri, tomba sur le parquet, se releva aussitôt, fit quelques pas dans la direction de la cour, où il s'affaissa sur les marches du perron!

Cependant le prince avait tourné son révolver vers M. Ulrich de Fonvielle, stupéfié par cette scène sanglante... Soudain celui-ci se sent touché, — mais, pas assez pour ne pas fuir et crier à l'assassin.

65. On demande à louer, pour Saint-Jean prochaine, un appartement de 4 à 5 pièces et dépendances. S'adr. à M Thiébaud-Leuba 7, rue de l'ancien Hôtel-de-Ville.

OFFRES DE SERVICES.

66. Une personne serait disponible de suite pour faire un ménage. S'adr. n° 15, rue du Seyon, 3me étage.

67. Une fille âgée de 17 ans, d'une bonne famille de la Suisse allemande, connaissant l'article de modes, cherche, pour apprendre la langue française, une place dans un magasin ou chez une famille de la Suisse française. L'on tient plus à un bon traitement qu'à un grand salaire. S'adr. franco, sous les initiales D U 395 à MM. **Haasenstein et Vogler, à BALE.** (H-108c)

68 Une jeune Bernoise très recommandable cherche une place de bonne d'enfants. S'adr. rue de l'Orangerie 8, rez-de chaussée.

69. Une jeune fille allemande, de 20 ans, désire se placer pour faire un petit ménage où elle pourrait apprendre la langue française; elle ne regarde pas au gage. S'adr. au bur. de cette feuille.

70 Une bonne fille cherche à se placer pr la fin du mois. S'ad. rue du Coq-d'Inde 18.

71. Une jeune demoiselle allemande de bonne famille, désireuse d'apprendre le français, aimerait à se placer comme première bonne ou comme gouvernante. S'adr. à Mme Paul Jeanrenaud, rue de la Treille 10.

72. Une bonne nourrice, récemment accouchée, cherche à se placer. S'adr. à Mme Muller, sage-femme, rue du Neubourg.

75. Une domestique allemande, âgée de 25 ans, munie de bonnes recommandations, aimerait se placer le plus tôt possible pour tout faire dans un ménage. Si elle avait l'avantage de ponvoir apprendre le français, elle n'exigerait pas de gages. S'ad au bur. d'avis.

74. **NOURRICE.** — Une jeune fille de 20 ans, jouissant d'une bonne santé et accouchée de deux mois, désire se placer de suite comme nourrice. On peut s'adr. à Mme Henriette Perrotet, sage-femme à Montmagny (Vully).

75. Une bonne cuisinière lucernoise, munie de bons certificats, demande une place le plus tôt possible. S'adr. chez M. Rossel, au Carré de la rue des Poteaux n° 8, au 4me.

76. Une fille âgée de 25 ans, cherche une place de cuisinière, ou pour faire un ménage. S'adr. chez Mad. Engel, Gibraltar 7.

77. Une domestique allemande de 28 ans, qui sait faire un bon ordinaire, cherche de suite une place. S'adr. rue des Moulins 15, au 4me.

78. Un jeune homme, fort et robuste, âgé de 16 ans, désire se placer comme aide-jardinier Pour des renseignements, s'adresser au Faubourg 30, au 3me étage

79 On cherche à placer comme petit domestique chez un agriculteur, un jeune homme de 16 ans, pour lequel on n'exigerait point de gages. S'adr. à L Perrochet, à Auvernier.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

80. Une domestique bien recommandée, trouverait à se placer de suite chez Mad Borel-Courvoisier, Orangerie 8

81. Une bonne femme de chambre ayant déjà servi dans un hôtel, trouverait à se placer de suite à l'hôtel du Lac.

82 Mme Meuron-Bouvier, Petite Rochette 15, demande pour le 1er avril une bonne très bien recommandée, ayant déjà soigné un enfant et pouvant faire le service de femme de chambre.

Le prince avait tiré deux coups de révolver sur M. de Fonvielle ; grâce à l'épaisseur des deux paletots que celui-ci portait, les balles s'amortirent dans la doublure du second vêtement....

Les cris poussés par M. de Fonvielle attirèrent les voisins, la foule.... Le commissaire de police arriva en courant, précédé d'un médecin, dont les secours étaient, hélas! inutiles !...

Les formalités d'usage en pareil cas furent remplies par le représentant de la loi. et le cadavre de Victor Noir, déposé dans une voiture, fut transporté à son domicile, à Neuilly, 45, rue du Marché.

84. On demande des domestiques recommandables qui pourraient se placer de suite S'adr. chez Mad. Favarger, rue des Moulins 9, au 3me.

85. On désire une bonne d'enfant de la Suisse française pour un enfant. Elle doit être munie de bons certificats et déjà avoir été auprès d'enfants. S'adr à Mad. Jonas, à Francfort sur Mein, Niedenær n° 43. (H-2-F).

86. *Demande d'une cuisinière* On demande pour l'école normale de Grandchamp, près Neuchâtel, une cuisinière forte, propre, économe, fidèle et pouvant s'unir par le cœur à l'œuvre chrétienne que poursuit l'établissement. Ses gages seraient de 15 à 20 fr. par mois. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations S'adresser à Mme Paroz, à Grandchamp.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

87. On a perdu de Neuchâtel au Port d'Hauterive, une pelisse grise. La rapporter contre récompense, faub. du Lac 17.

88. On a oublié, avant le nouvel-an, dans la pharmacie de M Jordan, un parapluie en soie que le propriétaire est prié de réclamer aux conditions d'usage

89. La dame à laquelle la domestique de M. Lardy-Sacc, rue du Pommier 1, a prêté, les premiers jours de l'année, un parapluie de soie brun, est priée de le rapporter au plus tôt

90. Perdu vendredi soir 7 courant, une pèlerine en fourrure brun foncé La rapporter contre récompense, ruelle Breton, n° 4, au second.

AVIS DIVERS.

91. Un jeune homme sachant 3 langues, désire une place de commis dans une maison de commerce quelconque d'outre-mer. S'adr. franco aux initiales F. R., poste restante, à Neuchâtel.

92. On demande un apprenti relieur, intelligent et ayant du goût pour la partie. S'adr. chez G. Winther, relieur, maroquinier

93. Un jeune homme âgé de 17 ans, actuellement occupé dans un bureau de notariat, désire se placer le plus tôt possible pour commis de magasin ou dans un bureau quelconque. S'adr. au bureau de cette feuille.

☞ **MM. Steiner et Comp.** recevraient dans leurs ateliers au Sablon, **quelques jeunes gens** intelligents, soit pour faire un apprentissage de serrurier ou de mécanicien, soit pour apprendre une branche spéciale de leur fabrication

DEMANDE D'APPRENTI dans un bureau de **poste** et **télégraphe**. Entrée de suite. Offres, sous chiffre D S 393, sont reçues par **l'annonce-expédition de Haasenstein et Vogler à BALE.** (H. 103)

Théâtre de Neuchâtel.

Direction de M. Ferdinand LEJEUNE

JEUDI 20 JANVIER 1870

Les deux frères

OU

LA RÉCONCILIATION

comédie en 4 actes, du théâtre français

La demoiselle majeure

vaudeville en 1 acte

On commencera à 8 h. très précises

AVIS Mme Rosine FLANET, veuve de Paul, invite les personnes à qui elle peut devoir et celles qui lui doivent, de bien vouloir s'approcher d'elle sans retard, pour le règlement de compte.

☞ Un voyageur bien routiné dans sa partie, parlant les deux langues, cherche une place dans une maison de commerce quelconque ; il n'exigerait pas d'appointements durant les trois premiers mois. S'adr. à Rod. Lemp, rue Purry 4.

Changement de domicile

Louis Favre, tonnelier, annonce à ses pratiques et au public en général, qu'il a transféré son domicile, rue des Moulins n° 35. Son atelier est toujours à l'Ecluse, maison Bonhôte.

100 On demande un apprenti maréchal, fort et robuste. S'adr. à François Cornu, machal à Corcelles.

CONCERT SPIRITUEL

AVIS A MESSIEURS LES CHORISTES

Les répétitions auront lieu dès maintenant le mardi à 8 et demi heures. La salle sera chauffée.

☞ Les soussignés prennent la liberté de convoquer tous leurs compatriotes vaudois, pour leur faire une communication importante; la réunion aura lieu à la brasserie Vuille, le mardi 18 janvier à 8 h. du soir

Neuchâtel, 12 janvier 1870.

de MANDROT, 1r-colonel féd. — FORESTIER, avocat. — VUILLOMET, instituteur.

Société d'utilité publique. — Conférence publique dans la salle du Grand-Conseil, samedi 15 janvier 1870, à 8 h. du soir. **Le quotient électoral**, par M. Forestier, avocat.

104. Le soussigné recommande beaucoup M. Schmid, un instituteur du canton de Zurich, qui est depuis 8 mois agrégé à la section de pédagogie à l'académie. Il sait très-bien l'allemand et les branches de l'instruction secondaire et donnerait volontiers des leçons particulières. S'adr. à J.-R Leuthold, père.

Section fédérale de gynastique

NEUCHATEL.

MM. les membres sont prévenus que le local est transféré du café St-Honoré au second étage du **café-restaurant du Mexique.**

☞ Les personnes disposées à entreprendre le transport des matériaux dans la 2me division (Val-de-Ruz), sont invitées à se faire inscrire chez le soussigné, d'ici au 15 février prochain, en indiquant le prix par char.

Fenin, le 12 janvier 1870.

F.-H DESSAULES, conducteur de routes

106. On demande pour de suite, un jeune homme des environs de la ville, ayant fait sa première communion, pour apprenti pâtissier-confiseur. S'adr. à la confiserie Zimmermann.

107. A. B Moser, née Mulheim, à Serrières n° 37, se recommande au public comme tailleuse et lingère.

108 Mad veuve Clara Weiss, demeurant à St-Nicolas, maison Hammer n° 8, se recommande à l'honorable public pour tout ce qui concerne son état de tailleuse. La même personne offre une berce à vendre.

109 On demande pour une affaire en pleine activité et produisant de beaux bénéfices, un associé soit en nom collectif ou simple commanditaire, pouvant disposer d'une somme de 10 à 15000 francs. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

DEMANDE DE TAUPIERS

Depuis huit ans, les taupes et grosses souris n'ont pas été prises sur le territoire communal des Geneveys sur-Coffrane, et pendant ce temps, elles y ont causé de grands dommages par leur nombre prodigieux. La dite commune demande de bons taupiers associés; les personnes disposées de se charger de cet emploi, sont invitées à adresser leurs offres de service d'ici au 24 janvier 1870 à M. Louis Perregaux-Dielf, président du conseil administratif.

La remise aura lieu dans la salle de commune, le prédit jour 24 janvier 1870 à 1 h. après midi, où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions.

Geneveys s/Coffrane, le 3 janv. 1870.

Par ordre de l'assemblée des propriétaires de terres,

Le Secrétaire, Paul PERREGAUX.

AVIS. M. J. Delorme, à Cortaillod, informe le public qu'il se charge du rhabillage des montres, pendules, posage des glaces et verres de montres; il fournit des montres sur commande.

Changement de domicile

Cecile Brossin, lingère, prévient son honorable clientèle qu'elle reste rue de l'Ecluse 4, maison Jaccard, au 3me. Elle saisit cette occasion pour annoncer à ses pratiques qu'elles trouveront toujours chez elle un ouvrage propre et soigné.

113. Un jeune homme qui parle allemand et français, et qui écrit ces deux langues, cherche une occupation quelconque dans un magasin, bureau, etc. S'informer chez M. Hoffsteller, convreur, rue Ancien Hôtel-de-Ville.

Conférence publique pour hommes Oratoire des Bercles Lundi 17 janvier, à 8 heures du soir **Jules-César et sa mission**, 1re partie, par M. A. de Chambrier, professeur.

115. Un bon vigneron trouverait à cultiver 40 à 50 ouvriers de vigne. S'adr. à M. Ravenel, à Bôle.

☞ Une tailleuse se recommande pour tous les ouvrages de couture, tant neufs que racommodages S'adr. chez Susette Mury, rue Fleury n° 12.

117. Un jeune homme connaissant la théorie et un peu la pratique, cherche de l'occupation chez un ingénieur ou arpenteur, moyennant une modeste rétribution. Offres au bur. d'avis, aux initiales Y Z.

La Société de Belles-Lettres aura son banquet annuel le vendredi 21 janvier; messieurs les honoraires qui désireraient y assister sont priés de se faire inscrire jusqu'au 18, chez le caissier, W. WAVRE, faub. du Cret.

Société de construction

DE NEUCHATEL.

Paiement du coupon n° 10.

MM. les actionnaires sont prévenus que, par résolution prise dans sa séance du 7 janvier courant, le conseil d'administration, agissant en vertu de l'art. 27 des statuts, a fixé à 5 francs par action le paiement du coupon n° 10 échu au 31 décembre 1869. Ce paiement aura lieu contre la présentation des coupons dès le 17 au 31 janvier courant, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir, à la caisse de la société rue de l'Industrie 5.

Pour la direction, le secrétaire-caissier,

F.-V. BOREL.

120. On cherche un apprenti relieur, de robuste constitution. S'adr. au bureau de la feuille.

AVIS Rhabillages et pivotages d'échappements ancre, rue de l'Hôpital 1, au 3me.

☞ **Un instituteur de Zofingue** prendrait quelques garçons désirant apprendre la langue allemande, en pension, où ils pourraient profiter de l'occasion de fréquenter les excellentes écoles de la ville (entre autres une école de district avec 6 maîtres en chef). S'adresser franco à M. R. Haberstich, instituteur à Zofingue. (H. 34).

☞ **Deutsche Bibelstunde im Lokale der «Brüder», jeden Montag, Abends 8-9 Uhr, rue du Seyon, 14.**

La Société industrielle & commerciale

de Neuchâtel, envisageant qu'une organisation manque dans notre ville, celle qui consisterait à établir un bureau de renseignements :

1° Pour les personnes qui auraient du travail à **donner** à un manœuvre, à un journalier ou une journalière ;

2° Pour celles **cherchant** de l'occupation à la journée ou à la tâche,

Invite les personnes habitant un rez-de-chaussée, de préférence un magasin au centre de la ville, à bien vouloir s'approcher de M. C.-A. Petitpierre-Steiger, président de la Société, pour aviser dans de certaines conditions à débattre la fondation de l'établissement projeté.

Demande d'agents

Une maison de Bâle traitant les spiritueux, cherche des représentants pour la vente à la commission de ses articles dans les villes de **Lausanne, Vevey, Fribourg, Bulle, Morat, Neuchâtel, Bienne et autres localités.** Des références sont exigées. S'adr franco à MM. **Haasenstein et Vogler, à Bâle**, sous les initiales C V 371. (H 52)

CHRISTIAN HALDENWANG

père, maître serrurier à Neuchâtel, a l'honneur de rappeler au public en général, et spécialement à sa clientèle, qu'il continue et dirige comme du passé, son atelier de serrurier, situé rue St-Honoré. On trouvera toujours chez lui et à des prix modérés, des potagers tout confectionnés et de toutes grandeurs. Il en établit aussi sur commande, de tous genres, et entreprend toute espèce d'ouvrage se rattachant à sa profession. Le même demande un apprenti intelligent.

127 On demande pour la ville un bon remonteur ayant l'habitude des petites pièces et connaissant aussi les remontoirs Conditions avantageuses. S'adr. au bureau d'avis.

GERMANIA

Compagnie d'assurances sur la vie à Stettin.

Capital social	Fr.	11,250,000
Fonds de réserve, fin 1868.	»	11,391,870
Capitaux versés depuis la fondation de la Compagie jusqu'à la fin de 1868	»	9.594,431
Etat des assurances à la fin de décembre 1869.	»	198,284,955
Dans le courant du mois de décembre sont entrées 149 propositions d'assurances sur le capital de	»	3,988,024

Pour des prospectus et des renseignements ultérieurs, s'adresser à

(1076) M Jules VALLOTON à Neuchâtel.

Cercle libéral

Assemblée générale ordinaire le samedi 15 janv. 1870, à 8 h. du soir.

ORDRE DU JOUR :

Reddition des comptes.
Election du Comité.
Révision du réglement. LE COMITÉ.

Crédit foncier neuchâtelois

MM. les actionnaires du Crédit foncier neuchâtelois sont convoqués en assemblée générale, aux termes de l'art. 23 des statuts, pour jeudi 27 janvier courant à 10 h. précises du matin, à l'hôtel de ville de Neuchâtel.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les comptes du 5me exercice ;

2° Approbation des comptes et fixation du dividende ;

3° Nominations règlementaires.

Les actionnaires porteurs de 5 actions au moins, devront à teneur de l'art. 20 des statuts, s'ils veulent prendre part à cette assemblée, opérer le dépôt de leurs titres jusqu'au lundi 17 janvier courant, inclusivement, savoir :

A Neuchâtel, au siége de la société, chaque jour de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir. — A la Chaux-de-Fonds, chez M. Edouard DuBois-Ducommun, rue Léopold-Robert. — Au Locle, au domicile de M. Léopold Perret-Bréting.

Une carte d'admission, nominative et personnelle, sera remise à chacun d'eux, et des modèles de pouvoirs seront délivrés aux actionnaires qui voudront faire usage du droit que leur donne l'art 21 des statuts de se faire représenter à l'assemblée générale.

Neuchâtel, le 4 janvier 1870

Le président du conseil administratif,
SANDOZ-MOREL.

☞ **Frédéric Spring, couvreur**, depuis 5 ans premier ouvrier chez M. Charles Bonhôte, maître couvreur à Neuchâtel, a l'honneur d'informer messieurs les propriétaires qu'il vient de s'établir en cette ville comme maître couvreur, en travaillant lui-même pour son propre compte; il vient en conséquence se recommander à la bienveillance des propriétaires et des personnes qui auront besoin de ses services, promettant activité, bienfacture et prix modérés.

Son domicile est **maison de Mad. Jaccard n° 4, à l'Ecluse**, près la grande brasserie.

ETAT CIVIL DE NEUCHATEL.

Naissances.

2 janvier. Gaspard, à Gaspard Ruegg et à Barbara née Stütz, zuricois.

2. Henri, aux mêmes.

5. Louis-Arthur, à Paul-Victor Chautemps et à Pauline née Widmann, fribourgeois

6. Paul-Albert, à Jean Dunkel et à Julie-Augustine née Lebet, schaffhousois.

6. François-Ernest, à David-François Saam et à Cécile née Villiomenet, bernois.

7. Lina, à Rodolphe Gigax et à Louise née Gygax, bernois.

9. Anna-Estelle, à Henri-Albert Grospierre-Tochenet et à Estelle-Augusta née Jorno, de la Sagne.

10. Léon, à Henri Gauché et à Marie née Morel, français.

11. Rose-Amélie, à Charles-Louis Jeanneret et à Amélie née Neuenschwander, de Travers.

13. Hermann-Auguste, à Louis-Constant Nagel et à Julie née Terrisse, de Neuchâtel.

Décès.

8 janvier. Fritz-Louis, 8 ans, 7 mois, 8 jours, à Frédéric Vuille et à Jeanne-Jenny née Nicole, bernois.

10. Arnold, 24 ans, 11 mois, 22 jours, fils de Louis Jacot et de Cécile née Girard, du Pâquier.

11. Lina, 4 jours, fille de Rodolphe Gygax et de Louise née Gygax, bernois.

11. Marie-Euphrasie née Besson, 76 ans, 7 mois, 9 jours, veuve de Jean-Claude Vuidepot, français.

13. Joseph-Antoine Hauser, 51 ans, 11 mois, 29 j., marchand de thé, de Glaris.

ETAT CIVIL DE BEVAIX.

4e trimestre 1869.

NAISSANCES.

11 octobre. Marie-Louise, à Franz-Wilhelm Eichhorn, cordonnier, badois, et à Sophie-Marianne née Mariller.

17. Clément, à Gottfried Luthy, maréchal, bernois, et à Anna-Maria née Steiger.

DÉCÈS.

11 octobre. Henriette-Emilie née Rubattel, épouse de Jules-François Cavin, vaudoise, âgée de 52 ans.

19 novembre. Paul-Edouard Perret, de Bevaix, époux de Rosine née Engel, âgé de 62 ans, 9 mois, 13 jours.

19. Charles-Alexandre Paris, vaudois, époux de Adèle-Cécile née Meillier, âgé de 32 ans moins 17 j.

Dimanche le 9 courant, au matin, est décédé subitement à l'âge de 84 ans, à la villa Schönbühl près Thoune, Monsieur *Wolfgang-Charles-Emmanuel de* GRAFFENRIED-BURGENSTEIN, ancien conseiller d'état, membre du conseil souverain, président du consistoire supérieur, major d'infanterie de la ville et république de Berne, possesseur de la décoration royale française du Lys.

Son fils affligé, prie ses amis et connaissances de bien vouloir prendre part à sa profonde douleur.

(D 417 B.) *Emmanuel de Graffenried allié de Barco, villa Schönbühl* près Thoune, le 12 janvier 1870.

COMITÉ D'ORGANISATION
de la
Fête fédérale de chant de 1870.

M. Eug. Borel, conseiller d'état, président.
» Alph. DuPasquier, député, vice-président.
» Monnier, avocat, secrétaire.
» Favarger, avocat, »
» H. Furrer, lith., »
» Junod, banquier, caissier.
» Lambelet, président de la réception.
» H. Bouvier, » des vivres.
» A. Meuron, » des constructions.
» Touchon, » des finances.
» Kurz, » du comité de musique.
» de Mandrot, » des logements.
» le Dr de Pury, » de la commission sanitaire.
» Ayer, » de la commission des impressions.
» de Montmollin, » de la police.
» A. Bachelin, » des décors.
» Guillaume, Dr, vice-président de la réception.
» Alph. Wavre.
» G. Oehl, négociant.
» Ad. Küpfer, négociant.
» Munzinger, professeur.
» Born, professeur.
» Hirsch, professeur.
» Baillet, pharmacien.
» Hipp, directeur.
» Rychner, fils.
» Léo Châtelain.
» Châtelain, père.
» Jean Courvoisier.

Ce comité a tenu déjà plusieurs séances, dans lesquelles a été discutée et reconnue la possibilité de réussir avec la fête fédérale de chant.

Deux commissions étaient définitivement constituées et ont commencé leurs travaux.

La commission des finances, se composant de :

M. Touchon, président.
» Charles Colomb, notaire, vice-président.
» Jean Courvoisier, secrétaire.
» Ed. Rott, »
» Junod, banquier, caissier.
» F. Bouvier, négociant.
» Ad. Küpfer, négociant.
» Schuppisser, teinturier.
» Wodey-Suchard, confiseur.
» J. Günther, négociant.
» F. Weber, épicier.
» G. Oehl, négociant.
» Stern, épicier.
» Ad. Reutter, établisseur.
Etc, etc.

La commission de construction, se composant de :

M. A. Meuron, architecte, président ;
» Richner fils, » vice-président ;
» Droz, architecte cantonal, secrétaire ;
et de MM. Châtelain père; Guinand, architecte; Hotz, sellier; Hofstettler, couvreur; Rossel, ferblantier; Küchlé-Bouvier; Steiner, serrurier, etc., etc.

Nouvelles.

Paris, 12 janvier. — L'heure des obsèques de Victor Noir a été longtemps incertaine. Dès onze heures et demie, on a commencé à s'acheminer de tous les coins de Paris vers Neuilly. Dans l'avenue des Champs Elysées et dans celle de la Grande Armée, c'était de longues files de piétons par groupes de dix ou douze. On peut affirmer aussi que la grande majorité des cochers de Paris s'est rendue à Neuilly. Vers une heure, la foule était compacte, serrée sous une pluie battante. Il fallait de la passion et de la ténacité pour résister à de telles rafales. Le nombre des personnes présentes est évalué à cent mille. Plus tard, le temps s'est un peu éclairci. Il est même survenu quelques rayons de soleil qui ont séché la foule et lui ont fait prendre patience. Le convoi ne s'est mis en marche que vers deux heures et demie, trois heures moins un quart, pour aller au cimetière de Neuilly. Ceux qui faisaient directement partie du cortége portaient à la boutonnière des immortelles blanches. C'est le signe de ralliement des enterrements civils à Paris. Ce qui veut dire que l'intervention du clergé catholique n'avait pas été requise.

Parmi cette foule, on ne comptait que peu ou point de vieillards, c'est à dire des anciens du parti républicain; beaucoup de femmes dont quelques-unes étaient fort exaltées ; peu de blouses blanches. Pendant les heures d'attente, on était serré les uns contre les autres, on parlait de l'évènement, et surtout des journaux qui commencent à le défigurer. Nul désordre, nuls cris. Parfois quand un mouvement se produisait, de vagues rumeurs aussitôt réprimées par les cris : « Silence ! silence ! on n'est pas ici pour s'amuser. » M. Rochefort est arrivé d'assez bonne heure en voiture. Il était escorté et suivi de deux ou trois cents personnes fort calmes qui disaient à leur tour sur le ton de l'autorité : « Pas de cris ! du calme, il en faut à tout prix. » La foule répondait par des *Vive Rochefort !* en témoignage d'approbation. A ce moment, M. Louis Noir, frère aîné du défunt, est sorti de sa maison et a recommandé à la foule le plus grand ordre, disant que telle avait été la résolution adoptée dans un conseil de famille où assistaient M. Rochefort et les autres amis de la victime. Ce discours a été fort bien accueilli également.

Dans l'enceinte du cimetière de Neuilly, la foule était aussi énorme. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe ; il n'y a eu aucun désordre grave.

13 janvier. — La soirée d'hier s'est passée sans aucun incident sérieux. Vers 6 1/2 heures une bande a parcouru les boulevards en chantant la *Marseillaise*. Arrivée à la hauteur du théâtre des Variétés, les sergents de ville voulurent la disperser. Les factieux se mirent à jeter des pierres contre les agents, dont deux furent blessés. Deux autres agents reçurent des coups de stylet et un officier de paix fut blessé d'un coup de pierre. Quatre ou cinq arrestations ont été opérées.

A 9 heures, les perturbateurs ont parcouru le faubourg St-Antoine en vociférant. Aussitôt plusieurs boutiquiers sortirent armés de bâtons, déclarant qu'ils maintiendraient, même par la force, la tranquillité dans le faubourg. A 10 heures les perturbateurs se dispersaient.

Même date. — Le pourvoi de Traupmann a été rejeté.

La tranquillité est complète dans tous les quartiers.

NEUCHATEL. — Le Conseil général de la municipalité de Neuchâtel a été réuni mardi 11, et a procédé à la nomination de son bureau pour 1870. Tous les membres qui le composaient anciennement ont été réélus.

Le conseil municipal a annoncé au conseil général que, de son côté, il s'était constitué comme suit : Président, M. Paul Jacottet ; vice-président, M. Paul de Meuron ; secrétaire, M. Gustave Jeanjaquet ; et qu'il n'a d'ailleurs été apporté aucune modification dans la répartition des départements.

Après avoir entendu le rapport de la commission du budget, qui propose quelques modifications de peu d'importance au projet du conseil municipal, et le rapport du conseil municipal sur la pétition des Compagnies des mousquetaires et des fusiliers, pour obtenir une ligne de tir à grande distance au Mail, le conseil général a passé à la discussion des deux conventions nouvellement conclues avec la Société des Eaux.

La première, relative à l'extension du réseau, a été adoptée avec une adjonction tendant à bien réserver que la garantie de la municipalité, quant à l'intérêt de 3 %, ne s'applique pas à ces conduites nouvelles. — Il est résulté en outre des explications données sur une interpellation concernant la surveillance à exercer par le conseil municipal sur la qualité de l'eau, que les bruits qui avaient circulé sur un manque de propreté remarqué dans les grands réservoirs, ne sont point fondés. Une analyse toute récente a de nouveau constaté la bonne qualité de l'eau que nous fournit la Société.

La seconde convention, relative au réemploi des 600 litres sortant de la turbine de l'atelier des télégraphes, a donné lieu à une longue et interminable discussion.

Dans la convention, telle qu'elle a été adoptée par le conseil municipal et la Société des Eaux, après de longs pourparlers, la municipalité *s'engage* à créer un jet d'eau sur un emplacement de son choix, pour employer tout ou partie de ces 600 litres. — La commission proposait de remplacer le mot s'engage par celui de *pourra*, afin d'écarter l'idée d'un mandat impératif. — Dans la discussion, M. le directeur des travaux publics, trouvant que la convention nouvelle est onéreuse à la municipalité, a longuement combattu pour le maintien pur et simple de l'ancienne convention, qui n'a jusqu'ici pas pu être exécutée. — A la votation, le conseil général n'a pas été de son avis, et, par 14 voix contre 7, il a adopté le projet de convention tel qu'il a été élaboré par le conseil municipal.

— Le département militaire prévient les recrues de l'année 1850, qui désirent entrer dans *l'artillerie* comme *canonniers* ou *soldats du train*, qu'elles doivent se présenter le *samedi 29 janvier courant, à 10 heures du matin*, au Château de Neuchâtel, où il sera procédé à leur examen.

Ne seront admis comme recrues *canonniers* que des hommes bien constitués, de la taille de 5 pieds 5 pouces et demi au moins, vigoureux et intelligents.

Les recrues du *train* pourront être admises avec la taille de 5 pieds 4 pouces.

Elles devront du reste posséder les mêmes qualités que les artilleurs, et en outre savoir déjà, jusqu'à un certain point, soigner et manier les chevaux.

Les recrues qui désirent entrer dans les *guides*, devront en faire la demande au département militaire, d'ici au 15 février.

Ne seront admis dans les *guides* que des hommes mesurant au moins 5 pieds 3 pouces, intelligents, vigoureux, agiles et sachant déjà manier un cheval.

Les recrues qui désirent entrer dans les *carabiniers*, devront se faire inscrire chez le préposé militaire de leur section respective, d'ici au 10 février prochain. Elles seront ensuite citées par cartes pour l'essai de tir qui aura lieu quelques jours plus tard.

Les recrues *carabiniers* doivent avoir une bonne vue et la main sûre, être robustes et capables de supporter facilement les fatigues du service. Il n'est rien fixé pour la taille.

— Un fâcheux accident s'est produit dimanche dernier dans une honorable famille du Crêt-du-Locle. Une belle petite fille de 14 mois, à laquelle on donnait à manger des noix, en avala un morceau d'une manière si malheureuse, qu'il s'introduisit dans l'ouverture de la trachée-artère. Malgré des secours immédiats, la pauvre enfant mourut étouffée dans l'espace d'une demi-heure.

Dons pour les incendiés de Diesse.

Anonyme de la ville, fr. 2. — D'un anonyme de Corcelles, fr. 5. — De Mad. de M., fr. 10. — Mad. de P. P., fr. 20. — Mad. de M., fr. 10. — Mlle L. B. de Colombier, fr. 5. — Deux dames de la ville, fr. 25.— Total à ce jour, fr. 137.

MARCHÉ DE NEUCHATEL 13 JANV. 1869

Pommes de terre	le boisseau	- 80
Raves	id.	- 50
Paille	fr. 2»90 à fr. 3»—	le quintal.
Foin	fr. 3»80 à fr. 4»—	»

HALLES DE NEUCHATEL.

Marché du 13 janvier 1870.

Froment	le boisseau, . .	fr. 2 90 à 3 20
Seigle	id. . . .	» 2 — à 2 10
Orge	id. . . .	» 1 90 à 2 —
Avoine	id. . . .	» 1 30 à 1 50